



Madame le Recteur,

L'UNSA-Education souhaite aborder avec vous 3 sujets en questions diverses :

- l'accompagnement éducatif en collège
- la dotation des collèges
- la rémunération des AESH en CDI

Concernant l'accompagnement éducatif, celui-ci est depuis deux ans "réservé" aux établissements relevant de l'éducation prioritaire.

L'UNSA-Éducation vous a fait part de son désaccord avec ce choix en 2015 tant au niveau national qu'au niveau local.

L'année dernière, vous avez mis en œuvre un assouplissement de cette mesure en l'élargissant aux établissements socialement défavorisés, sans forcément d'étiquette REP ou ZEP. Nous avons noté votre effort pour aider ces EPLE à maintenir une qualité d'accueil de ces élèves socialement défavorisés grâce aux actions éducatives..

Aujourd'hui, ces EPLE ont appris par un simple courrier qu'ils n'auraient aucun moyen pour mettre en œuvre l'accompagnement éducatif. Pour certains c'est la perte brutale de 800HSE comment annoncer cela à la communauté éducative? Comment garder le dynamisme nécessaire dans ces établissements? Dans le contexte tendu de la mise en œuvre de la réforme des collèges, cela risque de créer des tensions supplémentaires...

Nous vous demandons donc de revenir à la situation de cette année.

A propos de la dotation des collèges, certains d'entre eux ne se voient pas dotés à la hauteur des 28h75 lorsqu'il y a une création d'une division supplémentaire en 6ème... Pourquoi ? Nous sommes conscients de la multiplicité des actions à mettre en œuvre (cf question diverse conjointe avec le SGEN) et nous nous interrogeons sur l'aspect global de la dotation pour notre académie. Nous vous demandons donc d'intervenir auprès du ministère pour qu'un réajustement des moyens soit opéré ce qui donnera à nos établissements Collèges, Lycées, LP, EREA la possibilité de fonctionner correctement et vous permettra d'anticiper pour la rentrée 2017... s'il n'y a pas d'autres modifications.

Enfin, **concernant la rémunération des personnels AESH en CDI**, une grille indiciaire devait être mise en place cette année. Suite aux revalorisations du SMIC cette grille était caduque au moment même où elle nous était présentée en juin 2015. Quelle grille a choisi l'académie de Grenoble? Quand sera-t-elle efficiente? Nous attirons votre attention sur le fait que nos collègues AESH en CDI ont une rémunération parmi les plus basses de la fonction publique. Procéder à la mise en place de la nouvelle grille est donc urgent et constitue une marque de considération indispensable envers nos collègues AESH en CDI.

Recevez, Madame le Recteur, nos salutations les plus respectueuses.

Les élus de l'UNSA-Education au CTA de Grenoble